

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 14 juin 2021 à 19 h, devant public, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire
 Francis Bouchard
 Messieurs les conseillers
 Charles Lessard
 Martin Simard
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Sont absents : Monsieur le conseiller
 Martin Gagné
 Madame la conseillère
 Manon Brassard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³⁷⁷³⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021; ⁽³⁷⁷⁴⁾
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021; ⁽³⁷⁷⁵⁾
5. Dépôt et acceptation des états financiers 2020; ⁽³⁷⁷⁶⁾
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. DOSSIER DU MAIRE :
 - 7.1. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique; ⁽³⁷⁷⁷⁾
8. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 8.1. SEMO – Demande d'aide financière pour un Contrat d'Intégration au Travail (CIT) concernant M. Bernard Boucher; ⁽³⁷⁷⁸⁾
 - 8.2. SEMO – Demande d'aide financière pour un contrat d'intégration au travail (CIT) concernant Mme Élise Dufour; ⁽³⁷⁷⁹⁾
 - 8.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2021-154 modifiant le règlement n° 2019-128 sur la gestion contractuelle; ⁽³⁷⁸⁰⁾
 - 8.4. Nomination de remplaçants temporaires pour l'émission de permis et certificats; ⁽³⁷⁸¹⁾
 - 8.5. Recommandation de la municipalité concernant une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ (dossier 432432) par le ministère des Transports du Québec pour transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage autre qu'agricole pour permettre le déplacement d'une maison située sur le lot 4 343 448; ⁽³⁷⁸²⁾
 - 8.6. Recommandation de la municipalité concernant une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ (dossier 432429) par le

- ministère des Transports du Québec pour transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage autre qu'agricole pour permettre le déplacement d'un tronçon de la route 138 dans le secteur de Bon-Désir;⁽³⁷⁸³⁾
- 8.7. Remplacement d'une clôture située à la limite nord du lot 4 343 257;⁽³⁷⁸⁴⁾
- 8.8. Utilisation du vote par correspondance;⁽³⁷⁸⁵⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
- 9.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mai 2021;⁽³⁷⁸⁶⁾
- 9.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mai 2021;⁽³⁷⁸⁷⁾
- 9.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de mai 2021;⁽³⁷⁸⁸⁾
10. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
- 10.1. Inspection et entretien du système d'alarme du Centre Archéo Topo;⁽³⁷⁸⁹⁾
- 10.2. Asphaltage rang St-Joseph;⁽³⁷⁹⁰⁾
11. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT;
12. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR :
- 12.1. Asphalte froide;⁽³⁷⁹¹⁾
13. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
14. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
- 14.1. Projet d'amélioration des infrastructures récréatives pour les enfants au Camping Bon-Désir – Deuxième demande de subvention;⁽³⁷⁹²⁾
15. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION :
- 15.1. Centre d'Activités de la Haute-Côte – Campagne de financement CAHC 2021 (défi tête rasé);⁽³⁷⁹³⁾
- 15.2. Odyssée artistique – 15e Festival intime de musique classique;⁽³⁷⁹⁴⁾
- 15.3. Ressources Parenfant;⁽³⁷⁹⁵⁾
- 15.4. Les Chevaliers de Colomb – Tournoi de golf bénéfice à Tadoussac;⁽³⁷⁹⁶⁾
- 15.5. Association diabète Haute-Côte-Nord – MARCHE-O-DON;⁽³⁷⁹⁷⁾
16. CORRESPONDANCE :
- Marilène Gill – Félicitations pour l'obtention de subventions dans le cadre du programme Emploi d'été;
 - Maison Gilles-Carle Remerciements;
17. SUJETS DIVERS :
- 17.1. Gestion – vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes – demande de tenue de la vente en 2021 par la MRC de La Haute-Côte-Nord⁽³⁷⁹⁸⁾
18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.⁽³⁷⁹⁹⁾

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

21-06-3773 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

21-06-3774 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

21-06-3775 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

21-06-3776 Dépôt et acceptation des états financiers 2020

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant Mme Élise Guignard a préparé et déposé le rapport sur les états financiers 2020 lors de cette présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2020, tel que préparé et déposé par Élise Guignard, CPA auditrice, C, MBA, Mallette S.E.N.C.R.L.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIER DU MAIRE

21-06-3777 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Municipalité des Bergeronnes salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Municipalité des Bergeronnes exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-06-3778

SEMO – Demande d'aide financière pour un Contrat d'Intégration au Travail (CIT) concernant M. Bernard Boucher

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes fait affaire avec le SEMO pour l'embauche de main-d'œuvre pour le bureau d'information touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte la responsabilité du projet *Contrat d'intégration au travail Bernard Boucher été-2021* présenté dans le cadre de cette mesure;

QUE Mme Véronique Lapointe, directrice générale, soit autorisée au nom de la Municipalité des Bergeronnes à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

21-06-3779 SEMO – Demande d’aide financière pour un contrat d’intégration au travail (CIT) concernant Mme Élise Dufour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes fait affaire avec le SEMO pour l’embauche de main-d’œuvre pour le bureau d’information touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte la responsabilité du projet *Contrat d’intégration au travail Élise Dufour été-2021* présenté dans le cadre de cette mesure;

QUE Mme Véronique Lapointe, directrice générale, soit autorisée au nom de la Municipalité des Bergeronnes à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s’engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l’éventualité où le projet soumis serait subventionné.

21-06-3780

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2021-154 modifiant le règlement n° 2019-128 sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est donné par Charles Lessard, conseiller, qu’il y aura adoption lors d’une prochaine séance du conseil, du règlement n°2021-154 modifiant le règlement n° 2019-128 sur la gestion contractuelle.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 2019-128 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 11 mars 2019, conformément à l’article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l’article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le règlement n° 2019-128 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

ARTICLE 10.1

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

21-06-3781

Nomination de remplaçants temporaires pour l'émission de permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement sur les permis et certificats portant le numéro 2010-053 est confiée à l'inspecteur des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut lui adjoindre un ou plusieurs inspecteurs des bâtiments adjoints chargés de le remplacer lorsqu'il est absent ou dans l'impossibilité d'agir;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiments est vacant depuis le 19 avril 2021 et qu'il le sera encore pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il importe de prévoir en conséquence les modalités de l'émission des permis et certificats en regard des règlements susmentionnés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil désigne la directrice générale, madame Véronique Lapointe et le responsable des travaux publics, monsieur Simon-Pierre Dufour, comme remplaçants, dûment autorisés à signer l'émission des permis pour toute la période de vacance du poste;

QUE cette autorisation soit rétroactive à la date de début de vacance du poste;

QUE les remplaçants seront appuyés par la firme la Boîte d'urbanisme à raison de quelques heures par semaine pour les dossiers plus techniques.

21-06-3782

Recommandation de la municipalité concernant une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ (dossier 432432) par le ministère des Transports du Québec pour transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage autre qu'agricole pour permettre le déplacement d'une maison située sur le lot 4 343 448

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a soumis à la Commission de protection du territoire agricole, CPTAQ, une demande d'autorisation afin de transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage « autre qu'agricole » afin d'être en mesure de procéder à la relocalisation d'une maison en vue du déplacement d'un tronçon de la route 138 dans le secteur de Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE toute demande effectuée auprès de la CPTAQ doit être soumise à l'approbation de la municipalité, au préalable;

CONSIDÉRANT QUE le projet du ministère est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a validé qu'il n'y avait pas d'autres options possibles en vertu des critères de *l'article 62* de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'entièreté du lot restant sera utilisé pour un projet d'élevage caprin, de production de fromage fermier, de rucher, de culture d'ail local qui cadre parfaitement avec l'usage agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, *le conseiller Charles Lessard se retirant de la décision en raison de conflit d'intérêt, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE la Municipalité recommande à la Commission du territoire agricole du Québec l'acceptation de la demande du ministère des Transports en vue de transformer l'usage de 0,5 hectares de terres agricoles protégées en usage « autre qu'agricole » afin d'être en mesure de déménager une maison située sur le numéro 4 343 448.

21-06-3783

Recommandation de la municipalité concernant une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ (dossier 432429) par le ministère des Transports du Québec pour transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage autre qu'agricole pour permettre le déplacement d'un tronçon de la route 138 dans le secteur de Bon-Désir

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a soumis à la Commission de protection du territoire agricole, CPTAQ, une demande d'autorisation afin de transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage « autre qu'agricole » en vue du déplacement d'un tronçon de la route 138 dans le secteur de Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE toute demande effectuée auprès de la CPTAQ doit être soumise à l'approbation de la municipalité, au préalable;

CONSIDÉRANT QUE le projet du ministère est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a validé qu'il n'y avait pas d'autres options possibles en vertu des critères de *l'article 62* de la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, *le conseiller Charles Lessard se retire de la décision en raison de conflit d'intérêt, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE la municipalité recommande à la Commission du territoire agricole du Québec l'acceptation de la demande du ministère des Transports en vue de transformer l'usage de 8.2995 hectares de terres agricoles protégées en usage « autre qu'agricole » afin d'être en mesure de construire le nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur de Bon-Désir.

21-06-3784

Remplacement d'une clôture située à la limite nord du lot 4 343 257

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est portée acquéreur d'une parcelle du lot portant aujourd'hui le numéro 4 343 257, propriété de M. Charles Lessard et M. Claude Bouchard, par acte notarié le 29 novembre 1988;

CONSIDÉRANT QUE l'acte notarié contenait une clause obligeant l'acquéreur à installer une clôture d'une longueur de 85 mètres sur la limite nord du terrain;

CONSIDÉRANT QUE des bris sont survenus lors du déneigement au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE les bris sont trop importants pour réparer la clôture;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour la fourniture du matériel et l'installation d'une clôture de 85 mètres :

INTERCLÔTURES Clôturex	11 176,11 \$, plus taxes
Paysagiste Foster inc.	10 200,00 \$, plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, *le conseiller Charles Lessard se retire de la décision en raison de conflit d'intérêt, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE le conseil accepte la demande faite par les propriétaires pour la réparation de la clôture du lot numéro 4 343 257 au montant de 10 200 \$ taxes en sus, incluant le matériel et la main-d'œuvre;

QUE les travaux pour la réparation de la clôture s'appliquent uniquement pour cette année et que la Municipalité ne s'engage pas à entretenir ladite clôture.

21-06-3785

Utilisation du vote par correspondance

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de *l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de *l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE soit utilisé le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

21-06-3786

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 164 564.21 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 164 564.21 \$.

21-06-3787

Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 118 537.25 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 118 537.25 \$.

21-06-3788

Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 100.54 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2021 :

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 1 100.54 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

21-06-3789

Inspection et entretien du système d'alarme du Centre Archéo Topo

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour l'inspection et l'entretien du système d'alarme du Centre Archéo Topo est à renouveler;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'une durée de 5 ans pour la maintenance du système d'alarme du Centre Archéo Topo a été envoyée par CHUBBS EDWARDS et qui se décrit comme suit :

1 ^{ère} année	732.00 \$, plus taxes
2 ^e année	753.96 \$, plus taxes
3 ^e année	776.65 \$, plus taxes
4 ^e année	800.08 \$, plus taxes
5 ^e année	824.23 \$, plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la proposition pour l'inspection et l'entretien du système de l'Archéo Topo déposée par CHUBBS EDWARDS aux montants ci-haut décrits et ce, pour une durée de 5 ans;

QUE la directrice générale, Véronique Lapointe, soit autorisée à signer les documents relatifs au renouvellement de l'entente.

21-06-3790

Asphaltage rang St-Joseph

CONSIDÉRANT QU'une section de chemin de 300 mètres près de la Ferme Martial Hovington est à asphaltier;

CONSIDÉRANT QUE des travaux semblables seront effectués par le ministère des Transports du Québec dans ce même secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite profiter de la présence de l'équipe de pavage;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les travaux de pavage dans le rang St-Joseph au coût approximatif de 45 000 \$.

Que le coût des travaux soit payé à même le fonds réservé carrières et sablières.

QU'advenant que des sommes soient toujours disponibles à la fin de l'année, dans le cadre de la subvention annuelle du Programme d'aide à la

voirie locale, la municipalité se réserve le droit de réapproprier la dépense à cette subvention.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

21-06-3791

Asphalte froide

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la poussière sur les chemins du Camping Bon-Désir est une problématique récurrente à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la pose d'asphalte froide serait une solution permanente à ce problème;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour la réalisation de ces travaux :

Les Entreprises Jacques Dufour et Fils	64 533.78 \$, taxes en sus
Terrassement et pavage S.L. inc.	164 900.00 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission déposée par la compagnie Les Entreprises Jacques Dufour et Fils pour les travaux de pose d'asphalte froide au Camping Bon-Désir au montant de 64 533.78 \$.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

21-06-3792

Projet d'amélioration des infrastructures récréatives pour les enfants au Camping Bon-Désir – Deuxième demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer ses infrastructures récréatives pour les enfants au Camping Bon-Désir suivant les recommandations de la firme Tourisme AMR;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures actuelles sont désuètes;

CONSIDÉRANT QU'une première demande a été déposée mais n'a pas été retenue par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soumettre à nouveau la demande à l'occasion du 2^e tour de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate Mme Sarah Brisson, agente de développement, pour soumettre la demande de subvention pour l'amélioration des infrastructures récréatives du Camping Bon-Désir au 2^e tour de sélection du Fond des initiatives canadiennes pour des collectivités en santé.

DEMANDES DE DONNS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

21-06-3793 Centre d'Activités de la Haute-Côte – Campagne de financement CAHC 2021 (défi tête rasé)

CONSIDÉRANT QUE les circonstances de la pandémie de la COVID-19 a fait en sorte que le Centre d'Activités de la Haute-Côte n'a pu tenir leur souper bénéfice;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, *le conseiller Martin Gagné se retire de la décision en raison de conflit d'intérêt, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE le conseil accepte la demande d'appui financier faite par le Centre d'Activités de la Haute-Côte au montant de 100 \$.

21-06-3794 Odysée artistique – 15e Festival intime de musique classique

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière faite par l'Odysée artistique pour leur 15^e Festival intime de musique classique au montant de 1 600 \$.

21-06-3795 Ressources Parenfant

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de soutien financier faite par Ressources Parenfant au montant de 1 500 \$.

21-06-3796 Les Chevaliers de Colomb – Tournoi de golf bénéfice à Tadoussac

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de commandite faite par Les Chevaliers de Colomb au montant de 100 \$ pour leur tournoi de golf bénéfice à Tadoussac.

21-06-3797 Association diabète Haute-Côte-Nord – MARCHE-O-DON

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière faite par l'Association diabète Haute-Côte-Nord pour leur MARCHE-O-DON au montant de 50 \$.

CORRESPONDANCE

- Marilène Gill – Félicitations pour l’obtention de subventions dans le cadre du programme Emploi d’été;
- Maison Gilles-Carle Remerciements

SUJETS DIVERS

21-06-3798-

Gestion – vente d’immeuble pour défaut de paiement de taxes – demande de tenue de la vente en 2021 par la MRC de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no 21-02-3682 identifiant les neuf (9) dossiers de propriétés pour un total de 33 309.60 \$ devant être transmises à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour la tenue de la vente d’immeuble pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le 5 mars 2021, le directeur général de la MRC de la Haute-Côte-Nord monsieur Paul Langlois a transmis une communication à la Municipalité indiquant que les contraintes sanitaires du moment et le court laps de temps disponible ne permettait pas la tenue de la vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes sanitaires pour la Côte-Nord sont désormais dans le palier vert et qu’il est possible selon le MAMH de tenir, en respectant les règles générales concernant les rassemblements, la vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE par l’annulation de la tenue d’une telle vente en 2021, la Municipalité perdrait par délais de prescription la somme de 2 285.11 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a démontré en 2020, qu’elle pouvait tenir la vente plus tard dans l’année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de relancer la MRC de la Haute-Côte-Nord et obtenir le soutien des autres municipalités concernées sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de reconsidérer l’annulation de la vente d’immeuble pour défaut de paiement de taxes en 2021;

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de faire les démarches auprès du MAMH pour obtenir un sursis quant à la date de présentation de ladite vente qui pourrait se tenir à l’automne 2021;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Longue-Rive, Tadoussac et Portneuf-sur-Mer pour obtenir leur appui.

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-06-3799 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Luc Gilbert, demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 20 h 12.

Francis Bouchard, maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.